



La CAVEM devient
**Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

LES ADRETS DE L'ESTÉREL
FRÉJUS
PUGET SUR ARGENS
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
SAINT-RAPHAËL

14 décembre 2021

Le schéma directeur vélo au Conseil communautaire du 13 décembre 2021



Frédéric Masquelier a présidé lundi 13 décembre 2021 le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, marqué par l'adoption du schéma directeur vélo intercommunal. Les 29 délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à une large majorité.

Aujourd'hui, seulement 1 % des déplacements du territoire se font à vélo et l'objectif des années à venir est de tripler ce chiffre.

Inscrit dans le Pacte de gouvernance, le schéma directeur vélo a pour ambition de sécuriser les déplacements à vélo sur le territoire grâce à la création d'un maillage intercommunal des aménagements cyclables et à l'harmonisation des actions portées par les communes membres.

Elaboré au terme d'une large concertation avec les communes membres et les usagers, le schéma directeur vélo de la Communauté d'agglomération propose une stratégie collective de développement pour la période 2022-2036 et 782 tronçons à créer ont été identifiés. La première phase qui se déroulera de 2022 à 2026 devrait permettre la création de 105 kilomètres cyclables, la deuxième de 2027 à 2031 permettra la création

de 78 nouveaux kilomètres et enfin la dernière phase de 2032 à 2036 verra naître 183 kilomètres pour porter à 442 le nombre de kilomètres linéaires cyclables sur le territoire. Ainsi, la future Promenade des Bains, qui reliera la base nature de Fréjus au port de Santa-Lucia, à Saint-Raphaël, verra la mise en place d'une mobilité douce de 7,7 kilomètres dont 5,5 kilomètres en site propre. Outre les aménagements le schéma directeur vélo prend également en compte les services complémentaires comme l'aide à l'achat, la réparation, la signalétique et le stationnement cyclable... La validation du schéma directeur vélo intercommunal permet aux communes et à la Communauté d'agglomération de candidater aux différents dispositifs de subventions, dans le cadre de la réalisation d'aménagements cyclables.

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que les déchets, le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération www.cavem.fr/ et sur Facebook facebook.com/esterelcotedazur.agglo

Pour toute information

- **Direction de la Communication**
Tél. : 04.94.19.81.41 - Courriel : communication@esterelcotedazur-agglo.fr
- **Relations Presse : Alexandre DEMESY**
Tél. : 04.83.09.80.51 - Courriel : a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr